



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

CALENDRIERS 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel a adopté par sa résolution # AG-1066-10-2020 son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2021 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 18 h 30, à moins d'indication spécifique :

Date
15 février 2021
19 avril 2021
21 juin 2021
Jeudi 7 octobre 2021

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté par la résolution # 596-10-2020 son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2021 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 19 h, à moins d'indication spécifique :

Date
18 janvier 2021
15 février 2021
15 mars 2021
19 avril 2021
17 mai 2021
21 juin 2021
19 juillet 2021
16 août 2021
20 septembre 2021
Jeudi 7 octobre 2021
22 novembre 2021
13 décembre 2021

Ces séances auront lieu dans la Salle du Conseil municipal située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 4 novembre 2020

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 par le conseil municipal et au règlement # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 par le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, sur le site Internet municipal et en avoir affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville.

Judith Saint-Louis
Greffière

Ce : _____